

CONDAMNATION DES SYNDICALISTES GOODYEAR D'AMIENS-NORD À DE LA PRISON FERME

Veut-on la peau des syndicalistes ?

La condamnation d'ex-salariés de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord à de la prison ferme provoque la colère du monde syndical et ravive des mauvais souvenirs dans l'Aube.

C'est un euphémisme de dire que la condamnation prononcée mardi par le tribunal correctionnel d'Amiens a déclenché la colère du monde syndical. Et pour cause. Huit ex-salariés du site Amiens-Nord du fabricant de pneus Goodyear ont été, en effet, condamnés à 24 mois de prison ferme dont 15 avec sursis (soit 9 mois ferme) pour avoir retenu pendant 30 heures, en janvier 2014, le directeur des ressources humaines et le directeur de production. Des faits qualifiés de « séquestration » et à l'arrivée, une décision inédite dans les annales judiciaires qui laissent un goût amer, quelques mois à peine après l'affaire de la chemise déchirée d'un cadre d'Air France.

Inutile de dire que cette décision a littéralement mis le feu au monde syndical. Dans l'Aube aussi, cette décision passe mal. D'autant plus qu'elle rappelle de mauvais souvenirs aux responsables syndicaux locaux l'affaire « des grilles de la préfecture » (voir ci-contre). Et si, parfois, les syndicats ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes, cette affaire en tout cas déclenche une réaction d'indignation unanime.

DAVID MORIN (CGT)

« À l'UD (union départementale), autant dire que ça fait l'effet d'une bombe à fragmentation ! Dès qu'on en parle, ça pète ! Les militants sont furieux, à chaque fois que j'en croise un, il me parle de cette décision. Le sujet s'invite dans les ordres du jour de toutes les réunions. On a tous connu à un moment ou à un autre un conflit dur et des tensions avec la direction. Moi-même, je l'ai vécu lors des grèves chez Pier Import où les salariés, excédés, ont retenu des cadres lors d'une réunion. Mais là, le truc, c'est qu'on veut tout bonnement casser la CGT puisque la direction de Goodyear et les cadres avaient renoncé aux poursuites ! C'est une volonté clairement affichée de vouloir "mater" ceux qui proposent des solutions alternatives et refusent de courber la tête. Le gouvernement va devoir assumer les conséquences de ses actions et il va trouver une riposte à laquelle il ne s'attend pas



Janvier 2014, les salariés retiennent deux cadres après des années d'un dur conflit social qui se solde par la fermeture du site. Photo AFP

et qu'il ne mesure pas ! Pour moi, c'est clairement un jugement de classe parce que la justice a décidé de placer un militant qui défend son travail au rang de délinquant. C'est une décision qui vise l'ensemble du fait syndical et je vais en parler aux camarades des autres structures. »

ARNAUD MARCHAL (FO)

« Je suis très en colère ! Depuis cette annonce, je n'ai pas décollé. On a des repris de justice qui sont parfois libres comme l'air malgré de nombreuses interpellations et on envoie des salariés qui se battent pour les emplois en prison ! 9 mois ferme pour avoir retenu des cadres ! Et ce n'était pas une "séquestration" parce qu'on leur avait laissé leur téléphone pour prévenir les familles et on leur a même commandé des pizzas. Rien à voir avec les séquestrations de patron d'il y a 30 ou 35 ans ! Je ne comprends pas. Pour

moi ce n'est pas une décision de justice mais une position politique. Sur les 1 000 licenciés du site Goodyear d'Amiens-Nord, seuls 300 ont retrouvé du travail. Le message ici, c'est clairement "N'essayez même pas de défendre vos emplois car vous risquez gros" On ne fait pas ça à des salariés qui se battent pour leur travail, pour gagner dignement de quoi faire vivre leur famille. J'ai été outré en écoutant certains auditeurs dans des émissions de radio déclarer : "C'est bien fait, les syndicats y'en a marre" Ils oublient vite que si, aujourd'hui, ils peuvent partir en vacances en famille, c'est parce qu'il y a eu de gens qui se sont battus et qui se battent encore. »

RÉMI BARDEAU ET CATHERINE COUCHOT (CFDT)

« Cette condamnation paraît excessivement lourde. Sans cautionner la violence, notre société doit

savoir reconnaître ceux qui, parmi ses citoyens, défendent les plus faibles et se battent contre les injustices et le pouvoir excessif de la grande finance. Nous devons condamner toute forme de violence, mais juger de la séquestration d'une personne à partir de textes de loi qui n'intègrent pas la dimension de la lutte syndicale est une faille dans notre système judiciaire. Les employeurs ne doivent pas laisser de côté les salariés et les syndicats. Il faut de la transparence et un réel dialogue social entre chacun. La violence sur une personne physique est condamnable, mais la société doit aussi reconnaître la violence qui s'exerce sur un salarié quand on le licencie et qu'on le prive, brutalement, de son emploi. »

DANIEL PUIGMAL (UNSA)

« Je trouve ça surréaliste. C'est exagéré et injuste ! On aimerait la même détermination de la justice

PRÉCÉDENT À TROYES

► Les responsables syndicaux aubois ont des réactions d'autant plus indignées, que cette affaire leur rappelle des faits similaires qui ont eu lieu il y a 5 ans. Le 28 octobre 2010, des milliers d'Aubois manifestent dans les rues troyennes contre la réforme des retraites. Le mouvement est à son apogée. Comme toutes les manifestations, celle-ci se termine devant les grilles de la préfecture. Des pancartes représentant les députés aubois sont enflammées ainsi que des rognures de textile et sont jetées par-dessus les grilles. À l'époque, il n'y a aucune interpellation mais le préfet porte plainte. Une enquête est lancée, les syndicats entendus. Guillaume, syndicaliste CGT, est la seule personne mise en examen pour « dégradation et détérioration des grilles de la préfecture de l'Aube ». Il s'agit des dorures des grilles. La préfecture avance un coût de 37 000 €, puis 20 000 €. À l'arrivée, un huissier mandaté par la CGT, chiffre le montant des dégâts à 8300 €. Mais le 23 septembre 2011, le TGI de Troyes condamne Guillaume à deux mois de prison avec sursis, 20 000 € d'amende (qui seront payés par la CGT) et 40 h de travaux d'intérêt général. À la grande colère des syndicats. Inutile de dire que la condamnation des ex-Goodyear rappelle, à tous, de mauvais souvenirs.

contre les politiques qui détournent les fonds. Ça me rappelle ce qui s'est passé avec le collègue de la CGT qu'on a passé "sur le billot" pour des bouts de tissus enflammés sur les grilles de la préfecture (voir ci-dessus). On a vraiment deux poids, deux mesures. Quand des agriculteurs murent des bâtiments, cassent des grilles ou balancent du fumier à la tête des forces de l'ordre, on ne les poursuit pas et pourtant, eux aussi on pourrait les retrouver grâce aux caméras. Je suis scandalisé, c'est inacceptable ! Au près des militants, la décision passe mal. Mes collègues de la section industrie sont furieux. »

Propos recueillis par STÉPHANIE MUNIER

UNE PÉTITION EN LIGNE POUR LEUR RELAXE

► La CGT a lancé une pétition pour obtenir la relaxe des huit ex-salariés de Goodyear d'Amiens-Nord. Lancée il y a à peine une semaine et relayée

par le journal « L'Humanité », elle a déjà recueilli 79 680 signatures. ► La pétition est en ligne sur le site : www.change.org

LE CHIFFRE

24 mois de prison dont 15 avec sursis, soit 9 mois ferme. C'est la peine prononcée par le tribunal.

LA CITATION

« C'est le signal du déclenchement d'une vraie campagne pour menacer tous les salariés qui voudraient exprimer leur révolte sociale de manière forte. »

M^r Fiodor Rilov, avocat des ex-salariés au site Mediapart, le 13 janvier 2016.